

**Extrait du Registre des délibérations
du Bureau du 16 juin 2017**

Date de publication : 23 juin 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 9 juin 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 16 juin 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. François BON, vice-président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. Francois BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, Mme Lydie BERNARD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphane VILLAIN

Contrat d'apprentissage : suivi poissons migrateurs

Contrat d'apprentissage : suivi poissons migrateurs

Contexte

Le Parc s'investit depuis de nombreuses années en faveur des poissons migrateurs. Les différentes actions de suivi, menées tout au long de l'année, ont conduit le Parc à recruter un jeune en service civique.

Cet étudiant a la possibilité de poursuivre ces études en licence professionnelle Analyse et Techniques d'Inventaire de la Biodiversité (ATIB), pour une durée d'un an.

Compte tenu de l'activité liée aux missions de suivi des poissons migrateurs, le Parc souhaite accueillir cet étudiant en contrat d'apprentissage, sous la responsabilité de Madame Sophie Der Mikaélian, chargée de mission environnement.

La rémunération est calculée suivant la réglementation en vigueur sur un pourcentage du SMIC (73 % pour un apprenti âgé de plus de 21 ans).

Ce contrat est financé au titre du programme d'actions poissons migrateurs.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- décide d'autoriser le Président à signer un contrat d'apprentissage, dans le cadre d'une licence professionnelle « Analyse et technique d'inventaire et de biodiversité », pour une durée d'un an, à partir du mois de septembre 2017.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pierre-Guy PERRIER

